

Information des standards de propreté des engins échangeables Migros

Chers responsables des engins échangeables,

Nous vous donnons ci-après un aperçu des standards de propreté des engins échangeables Migros.

Les objectifs suivants s'appliquent pour le standard de propreté des engins échangeables commandés:

Critère	Descriptif	Exemples	utilisé	propre
Saleté légère	La saleté peut être essuyée sans problème et sans laisser de résidus avec un chiffon sec ou humide	Poussière, terre, miettes	Peu contenir	Aucun
Saleté forte	Résidus graisseux et collants à l'intérieur ou à l'extérieur de l'engin échangeable	Liquides déversés	Peu contenir	Aucun

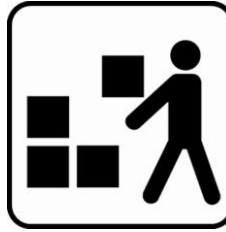
Utilisé: les engins échangeables sont remis en circulation non lavés après leur utilisation

Propre: les engins échangeables sont d'une propreté visible après le lavage (prestation supplémentaire)

Les directives suivantes sont valables pour tous les utilisateurs des engins échangeables:

- Chaque utilisateur s'engage à atteindre les objectifs du standard de propreté «**utilisé**».
- Il est interdit d'apposer des étiquettes autocollantes ou des rubans adhésifs sur les engins échangeables Migros. Si un utilisateur ne respecte pas cette directive, il assume les frais de remise en état ou de remplacement des engins échangeables.
- Lors de la planification des processus et installations internes, il faut s'attendre à ce que les objectifs définis pour les engins échangeables **utilisés** ne soient pas respectés à 100%.

Les engins échangeables vides sont remis au partenaire MTM sans avoir été nettoyés. Le nettoyage est du ressort du partenaire MTM qui est responsable de l'hygiène de la marchandise et des engins échangeables.



Droits et obligations du chauffeur lors du retrait des engins échangeables

Lors de l'enlèvement des engins échangeables, le chauffeur a le droit d'exiger des emballages correspondant à la qualité commandée. Il doit procéder, sur place sur la rampe, au contrôle de la réception (nombre, type et qualité) et valider. Après la signature des documents de livraison, le nombre, le type et la qualité des engins échangeables sont réputés acceptés. Toute réclamation ultérieure ne pourra plus être acceptée.

Veuillez informer vos chauffeurs et partenaires de transport afin qu'ils assument en conséquence leur obligation de contrôle.

Vous trouverez des informations complémentaires concernant la gestion des engins échangeables dans le manuel du chauffeur sur notre site Internet:

<https://www.logistiktransport.ch/fr/mtm/informations-generales>

Merci de votre compréhension et de votre coopération.

Meilleures salutations
Votre MTM-Team